

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE FORMATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT DES PARTIES PRENANTES A LA DECLARATION
DES DONNEES DU RAPPORT ITIE-RDC SUR LE SECTEUR FORESTIER****PROVINCE DU KWILU/VILLE DE BANDUNDU
LE 15 AVRIL 2026****I. CONTEXTE DE LA MISSION**

L'ITIE-RDC s'occupe de la transparence dans les secteurs, minier et des hydrocarbures ainsi que forestier.

Bénéficiaire de l'appui financier et logistique du Projet PAAJ CAFI-FONARRED, l'ITIE-RDC entend produire un Rapport sur le secteur forestier. C'est dans ce cadre qu'une équipe du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC en synergie avec les services relevant du Ministère de l'Environnement, s'est rendu sur terrain dans les provinces à forte exploitation forestière aux fins de former et d'accompagner les parties déclarantes impliquées dans le secteur forestier.

Le présent compte rendu est relatif à l'atelier organisé le 15 avril 2026 dans la Ville de Bandundu en Province du KWILU sur la formation et l'accompagnement des parties prenantes à la déclaration des données pour l'élaboration du Rapport ITIE-RDC du secteur forestier.

II. DEROULEMENT PROPREMENT DIT DES TRAVAUX**A. Présentation de l'Expert du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC**

Le contenu de cette présentation s'est articulée autour des points ci-après : (i) l'ITIE, la Norme ITIE, Organisation et fonctionnement de l'ITIE RDC ; (ii) Contexte de l'intégration de la forêt à l'ITIE ; (iii) Sources, Types et Caractères des informations publiées par l'ITIE ; (iv) Prochaines étapes.

Après avoir expliqué l'essentiel sur l'ITIE, ses objectifs, la Norme ITIE et la chaîne des valeurs des industries extractives, l'Expert a abordé le contexte de l'intégration du secteur forestier à l'ITIE en précisant, entre autres qu'il s'agit d'implémenter le même degré de transparence et améliorer la gouvernance dans le secteur forestier à l'instar des secteurs minier et des hydrocarbures ; du besoin pour les parties prenantes et le Comité Exécutif de mesurer la contribution du secteur forestier au budget de l'Etat et à l'économie nationale.

S'agissant des sources, il faut distinguer les publiques au niveau central, à savoir les régies financières de l'Etat (DGI, DGRAD, DGDA) et les Services spécialisés (MEDD, ACE, FPN, DGF) et le niveau provincial : DRP et Divisions Provinciales de l'environnement, etc. ainsi que les sources privées constituées des entreprises et opérateurs forestiers.

Quant aux types d'informations publiées par l'ITIE, il s'agit d'une part, des **données financières comprenant les recettes** : impôts, droits, taxes, redevances et autres frais perçus par l'Etat auprès des opérateurs du secteur à tous les niveaux et d'autre part, les **données contextuelles** qui comprennent entre autres, les contrats et droits forestiers ; les productions et exportations ; les effectifs employés ; la propriété effective des entreprises forestières ; les dépenses sociales et environnementales, y compris toute autre information pertinente relative à l'exploitation forestière.

Concernant le type d'informations, elles doivent être : exhaustives, fiables, détaillées et actuelles.

En fin, pour les prochaines étapes, après avoir identifié et sensibilisé toutes les parties déclarantes (entités de l'Etat et opérateurs privés), il sera question de déterminer le référentiel des flux financiers du secteur forestier, du seuil de matérialité, etc, des données collectées. Viendra le recrutement du Consultant chargé d'élaborer le Rapport ITIE du secteur forestier, puis la production, la publication et la dissémination de ce Rapport.

Un échange entre parties prenantes a couronné cette présentation de l'Expert de l'ITIE. Les présentations ainsi que les questions et préoccupations soulevées par les parties prenantes ont permis d'enrichir les échanges et relever les constats et recommandations.

B. Constats et recommandations :

1) Les constats :

- L'essentiel des différents droits, taxes et redevances dans le secteur forestier est capté à partir de Kinshasa qui est le lieu d'exportation des différents bois vers l'extérieur du pays ;
- Les opérateurs forestiers dans la Province du KWILU sont essentiellement des artisanaux ;
- Les défis de la traçabilité des bois produits dans les coins très éloignés du fait de l'accès difficile des agents des services de l'Etat ;
- Les défis de la divulgation systématique et notamment sur : (i) à l'exhaustivité des données qui sont parfois incomplètes ; (ii) à l'accès limité à l'information ; (iii) à la disparité des informations selon les sources ; (iv) à l'insuffisance d'infrastructures adéquates pour le suivi socio-environnementale des activités de l'exploitation forestière.

2) Les recommandations :

- Les différents droits, taxes et redevances dans le secteur forestier devaient être captés dans le respect de la nomenclature et des compétences dévolues à chaque niveau (local et central) ;
- Les études nécessaires devaient être menées pour explorer une possible exploitation industrielle du bois dans la Province du KWILU en plus de l'exploitation artisanale ;
- L'amélioration des infrastructures provinciales reste un défi majeur pour faciliter l'accès aux sites d'exploitation et d'assurer ainsi la traçabilité et la transparence dans la divulgation des données du secteur forestier.

Tel est le condensé de la mission.

Pour l'équipe de mission,

Christian AMANI

Expert Technique ITIE-RDC